

Groupe de travail international sur les femmes et le sport

L'APPEL À L'ACTION DE WINDHOEK

Les 400 délégués de 74 pays qui ont pris part à la 2^e Conférence mondiale sur les femmes et le sport, qui a eu lieu à Windhoek, en Namibie, du 19 au 22 mai 1998, ont lancé au monde entier un appel à l'action pour qu'on crée à l'intention des filles et des femmes des possibilités plus nombreuses d'avoir accès au sport dans son sens le plus large. Dans cet appel à l'action, les délégués témoignent de leur désir ardent de solliciter une plus grande collaboration de la part des nombreux organismes qui s'occupent des questions relatives aux femmes, et ils reconnaissent et affirment l'importance que le sport peut et devrait jouer dans l'amélioration de la situation des filles et des femmes.

Les participants ont reconnu qu'il est nécessaire de faire le lien avec les instruments internationaux existants - en particulier la Plate-forme d'action de Beijing et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes des Nations Unies - qui ont une incidence directe et indirecte sur l'avancement de la cause des filles et des femmes.

On s'est réjoui des progrès réalisés par et pour les filles et les femmes depuis l'adoption de la Déclaration de Brighton en 1994. Ces réalisations montrent de façon évidente que le sport peut avoir des conséquences positives sur la vie des filles et des femmes.

Cet appel à l'action s'adresse à tous les hommes et les femmes des organismes de sport nationaux et internationaux, des gouvernements, des pouvoirs publics, des organismes de développement, des écoles, des entreprises, des établissements d'enseignement et de recherche et des organismes de femmes qui influent directement sur la tenue, le développement ou la promotion d'activités sportives - ou qui en ont la responsabilité - ou qui participent de quelque façon que ce soit à l'embauche, à l'éducation, à la gestion, à l'entraînement ou au développement des filles et des femmes dans le sport.

En plus de réaffirmer les principes de la Déclaration de Brighton, les délégués de la Conférence ont lancé un appel à l'action dans les domaines suivants :

1. Dresser des plans d'action, auxquels se rattachent des objectifs et des échéances, pour mettre en pratique les principes de la Déclaration de Brighton, surveiller la mise en oeuvre et en rendre compte.
2. Aller au-delà des frontières actuelles du secteur du sport jusqu'au mouvement international d'égalité des femmes et créer des partenariats solides entre les organismes de sport pour les femmes, d'un côté, et les représentants de secteurs comme l'éducation, la jeunesse, la santé, les droits de la personne et l'emploi, de l'autre. Concevoir des stratégies qui aideront les autres secteurs à atteindre leurs objectifs par l'entremise du sport et, en même temps, favoriser la réalisation des objectifs dans le domaine du sport.

3. Diffuser de l'information sur la contribution positive que la participation des filles et des femmes au sport apporte, entre autres, aux questions sociales, économiques et de santé.
4. Augmenter la capacité des femmes de devenir des chefs de file et des décideurs, et veiller à ce que les femmes jouent des rôles importants et bien en vue à tous les niveaux du sport. Créer des mécanismes qui permettront aux jeunes femmes de participer à l'élaboration des politiques et des programmes qui les concernent.
5. Prévenir la « crise mondiale dans le domaine de l'éducation physique » en établissant des programmes d'éducation physique de qualité qui initieront les jeunes filles aux capacités et aux autres avantages qu'elles peuvent acquérir par le sport. En outre, créer des politiques et des mécanismes qui favoriseront la poursuite de l'activité physique dans la collectivité après la fin des études.
6. Encourager les médias à transmettre une image positive de la participation des filles et des femmes au sport et à montrer l'ampleur et la qualité de cette participation ainsi que les bienfaits qui en découlent.
7. Offrir un environnement sûr et sain aux filles et aux femmes qui participent au sport à tous les niveaux, en prenant des mesures pour éliminer toute forme de harcèlement, d'exploitation, de violence et de contrôle de féminité.
8. Veiller à ce que les politiques et les programmes offrent des possibilités à toutes les filles et les femmes en reconnaissant pleinement les facteurs qui les différencient les unes des autres, par exemple la race, la capacité, l'âge, la religion, l'orientation sexuelle, l'ethnie, la langue, la culture et le statut d'Autochtone.
9. Reconnaître l'importance des gouvernements dans le développement du sport et les exhorter à mener des analyses des répercussions selon le sexe et à élaborer des lois, des politiques et des programmes de financement appropriés dont ils surveilleront les répercussions en fonction du sexe des personnes visées afin d'assurer l'égalité entre les sexes dans tous les aspects du sport.
10. Veiller à ce que les programmes d'aide publique au développement fournissent des chances égales de développement aux filles et aux femmes et reconnaissent que le sport peut favoriser la réalisation des objectifs de développement.
11. Encourager un plus grand nombre de femmes à faire de la recherche dans le domaine du sport et soutenir la recherche portant sur des questions essentielles touchant la participation des femmes au sport.

Windhoek, Namibie
22 mai 1998